

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1 000 F ● 48 à 60 pages..... 1 500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions)..... 10 000 F ● Avis d'immatriculation..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 22214 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Kévé, Kpalimé, Atakpamé, Amlamé, Badou, Sotouboua, Bassar Kara, Dapaong et Cinkassé.

Suivant réquisition n° 26284 déposée le 03-01-2006, Mr KOUTON Baba Kouassi Norbert, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 86a 78ca, situé à Djassémé, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété Fiogbé Aziambou Dansou, au Sud par les propriétés Assoumagbo Koudoufio et Kwadjovie Ahlonko, à l'Est par la propriété Aoudja et à l'Ouest par la propriété Adzeh Gumemü Dzodzi Komlavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26410 déposée le 16-02-06, Mr KPEKAO Akaté, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Agoényivé Houmbi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 48ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot 145, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par les lots 147 et 148A et à l'Ouest par les lots 146 et 147B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26615 déposée le 19-04-06, Mr KOLANI Baba Mahamadou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 11ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ankoin et borné au Nord par la route Togblékopé Alinka, au Sud par la Collectivité Attivon, à l'Est par la Collectivité Azouma et à l'Ouest par la Collectivité Gavon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26788 déposée le 11-07-2006, Mr DOKOU Messan, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par les lots 549 et 551, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par le lot 554.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr KOUDOHA Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26793 déposée le 17-07-2006 Mr SEYDOU Nassirou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12ares 18ca situé à Cinkassé, sous préfecture de Cinkassé et borné au Nord par NAGNANGO Billa, au Sud par BORNE Fonden, à l'Est par la propriété Seidou et à l'Ouest par la nationale n°1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26797 déposée le 17-07-2006, Mr SEYDOU Nassirou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11ares 19ca, situé à Cinkassé, sous préfecture de Cinkassé et borné au Nord par la nationale n°1, au Sud par DJIBRILA Malilli, à l'Est par la SOTOCO et à l'Ouest par BOBISSI Dasmame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26813 déposée le 27-07-2006, Mr AKOLLY Etsri Kodjo, profession d'Ingénieur Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 36ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Alley et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26820 déposée le 02-08-2006, Mr DAGBOVIE Kwami Dansou Agbényinou, profession de Cadre de Banque à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27a 15ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par les lots 346, 347 et 348, à l'Est par le lot 343 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26821 déposée le 02-08-06, Mr DAGBOVIE Atsú, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 83ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot 349, à l'Est par le lot 344 et à l'Ouest par le lot 342.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26839 déposée le 11-08-06, Mr HOUNDJO Maurice, profession de Clerc d'Avocat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 27ca situé à Agovoudou, préfecture des Lacs et borné au Nord par les propriétés Dzoka Madjra et Isidore Houndjo Delokonon, au Sud par la route Nationale N° 2 Lomé-Aného, à l'Est par la propriété Déloknon Ehouédé Clément et à l'Ouest par la propriété Fessou Kossi Domato.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DELOKONON Montcho Ambroise et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26840 déposée le 11-08-06, Mr HOUNDJO Maurice, profession de Clerc d'Avocat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 27ca situé à Agovoudou, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété Isidore Houndjo Delokonon, au Sud par la route Nationale N° 2 Lomé-Aného, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la propriété Montcho Ambroise Delokonon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DELOKONON Ehouédé Clément et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26855 déposée le 21-08-06, Mlle NANDJA Bénétou, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone régulier d'une contenance totale de 6a 00ca situé à Adétikopé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SONHAYE Adow Séibou et à l'Est par une rue de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26856 déposée le 21-08-06, Mme. NANDJA Gnamba, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un champ en jachère d'une contenance totale de 7a 96ca situé à Adétikopé, préfecture du Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SONHAYE A. Séibou, au Sud par la propriété AGOUZE et à l'Est par une rue de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26889 déposée le 01-09-06; Mr FUMEY Hubert Ange, profession d'Assistant de Direction, demeurant à Lomé Tokoin Protestant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 84ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au Nord et au Sud par les héritiers MENSAH NYAGA, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 18 et 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26892 déposée le 05-09-06, Mr WOTOGNON B. Logossou, profession Géomètre topographe demeurant à Lomé Bè Kpota Djifa et domicilié à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 80ca situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par les lots 574, 576 et 578, à l'Est par les lots 579 et 580 et à l'Ouest par les lots 570 et 571.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Akouvi E. AGBEVIADÉ et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26931 déposée le 20-09-06, Mr TIDIYE Tchaa, profession d'Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par les lots n° 293, 294 et 290.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26948 déposée le 27-09-06, Mme RADJI Moussili épouse TAFFA, profession Commerçante demeurant et domiciliée à Lomé Noukafou Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Lomé Atiéguou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 977, au Sud par le lot n° 979, à l'Est par le lot n° 980 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26951 déposée le 27-09-06, Mr Kodjo KODJOAKOU, profession de Chef Comptable demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 54ca, situé à Tokoin Nukafu, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 33, au Sud par le lot n° 35, à l'Est par la route de DJAGBLE et à l'Ouest par le lot n° 34 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26952 déposée le 27-09-06, Me AGBA-LABSEOU Passimazoué, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 07a 71ca, situé à Lassa Haut, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Pouwai et borné au Nord par la Collectivité Koudjou, au Sud par la Collectivité Agaladè, à l'Est par la Collectivité Gnakpaou et à l'Ouest par la Collectivité N'Danadjè et Nabyouliwa.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Catholique Paroisse de Saoudé (Diocèse de Kara) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26958 déposée le 29-09-06, Mr KAO Baobadi, profession d'Architecte demeurant et domicilié à Lomé Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 51ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Est par la propriété VOSSAH Kossi et à l'Ouest par la propriété Gomado Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26959 déposée le 29-09-06, Mr KAO Baobadi, profession d'Architecte demeurant et domicilié à Lomé Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 36a 08ca, situé à Amlamé, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Onè et borné au Nord par la rivière Onè, au Sud et à l'Est par la rivière Lata et à l'Ouest par la propriété Légba Sédénou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26960 déposée le 29-09-06, Mr KAO Baobadi, profession d'Architecte demeurant et domicilié à Lomé Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 11ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anomé Gbonvè et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété Anyikpé Konou Kokou et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26961 déposée le 29-09-06, Mr AGBETIAFA Kodjo Saté, profession de Fonctionnaire des FAT à la retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 77a 66ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dévégo et borné au Nord par le fleuve Zio, au Sud par les héritiers Mihesso, à l'Est par les héritiers Atatsawo Mihesso et à l'Ouest par les héritiers Yovo Aziablévi et Aziabo Wégba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26972 déposée le 05-10-06, Mme ISSAKA Ladi Epouse DABONI, profession de Commerçante demeurant et domiciliée à Lomé Agoenyivé Adjougba. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une

contenance totale de 3a 48ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 138, au Sud par le lot 142, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot 141 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26974 déposée le 06-10-06, Mr MESSAVUSSU Akué Adoté, profession de Transitaire demeurant et domicilié à Lomé Adakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 22ca, situé à Lomé Adakpamé, commune de Lomé et borné au Nord par les lots 475 et 476 bis, au Sud par le lot 477, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot 458.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26978 déposée le 09-10-06, Mr ANANI-MEKLE Kokouvi, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 23ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Akpamagbo Kouassi et au Sud par la route nationale N° 2 Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26979 déposée le 09-10-06, Mr MESSAN Yaovi Noutché, profession d'Informaticien demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 41ca situé à Avétonou, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Atsiévè et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Adodo Yawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26980 déposée le 09-10-06, Mr DAGBOVI Duwonou, profession de professeur à la retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 47ca, situé à Kloto Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpodzimodzi et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot 3, à l'Est par la route Nationale Lomé-Kpalimé et à l'Ouest par le lot 2B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26981 déposée le 10-10-06, Mme PATCHALI Yaou, profession de Revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé Agoenyivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par la collectivité Wodédou et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26982 déposée le 10-10-06, Mme GABA Kokoè Situ épouse DOS-REIS, profession d'Huissier de Justice demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 41ca situé à Lomé Tokoin Tamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par la Collectivité Nyassor, par Folly Notsron Téko et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26983 déposée le 10-10-06, Mme GNASSINGBE Augustine Akaobou, profession de Ménagère demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 12ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anonku et borné au Nord par les lots 192 et 194, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot 191.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26984 déposée le 10-10-06, Mr KUAKUVI Ata Kwam Kotia, profession de Professeur de médecine demeurant et domicilié au Sénégal (Dakar). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 57ca, situé à Aneho Dégbénu-Zogbé, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la famille Afovi Akué, à l'Est par la propriété Akué Kingnon Kalé et à l'Ouest par la propriété Kuakivi C. Kouessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26985 déposée le 10-10-06, Mr KUAKUVI Kouessi, profession d'Instituteur à la retraite demeurant et domicilié à Lomé quartier des Etoiles. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 10ca; situé à Aneho Dégbénu-Zogbé, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la famille Afovi Akué, à l'Est par la propriété Kwam K. Kuakivi et à l'Ouest par la propriété Agbégnigan Amévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26986 déposée le 11-10-06, Mlle BARANDAO Totéguena, profession de Secrétaire demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 42ca situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et à l'Ouest par la Collectivité Akolipo, au Sud par une rue de 20m et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26988 déposée le 11-10-06, Mme DJOLIBA Mallassiba, profession de Couturière demeurant et domiciliée à Gbodjomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 66ca, situé à Gbodjomé Akpagli, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété Tomoudo Azousi, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26989 déposée le 12-10-06, Mr DJINADOU Moïbi Gbandi, profession de Directeur de l'Hôpital de Bè demeurant et domicilié à Lomé Agoenyivé Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot 314, à l'Est par le lot 304, à l'Ouest par le lot 302.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26990 déposée le 12-10-06, Mme ANANI Kayissan, profession de Commerçante demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 81ca, situé à Lomé Atiégu, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la Collectivité Agbokou Hodan et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26991 déposée le 12-10-06, Mr DJINADOU Moïbi Gbandi, profession de Directeur de l'Hôpital de Bè demeurant et domicilié à Lomé Agoenyivé Cacaveli Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot 313, à l'Est par le lot 303 et à l'Ouest par le lot 301.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26992 déposée le 12-10-06, Mr DOLA Kodjo, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Dapaong-ville. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 83ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Dankouré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26993 déposée le 12-10-06, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 39ca situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou et borné au Nord par le lot 972, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par le lot 612 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GAFFA Assa wabi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26994 déposée le 12-10-06, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 89ca situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou et borné au Nord par le lot 611, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par le lot 973.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GAFFA Assa wabi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26995 déposée le 12-10-06, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 10ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou et borné au Nord par le lot 314, au Sud par le lot 318, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par le lot 316.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GAFFA Assa wabi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26996 déposée le 13-10-06, Mr KUASIAKU Komi, profession de Médecin demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité Ayivor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26997 déposée le 13-10-06, Mr ALI Nadjombé, profession d'Officier de FAT demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14ha 06a 53ca situé à Boularé, préfecture de Bassar, et borné au Nord par la propriété Kotchoko Kpadjadoumpou, au Sud et à l'Ouest par la Collectivité Kikoundjiwaye et à l'Est par la propriété Alassane Dikpandine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26998 déposée le 13-10-06, Mr ALI Nadjombé, profession d'Officier de FAT demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6ha 68a 00ca, situé à Boularé, préfecture de Bassar, et borné au Nord par la Collectivité Dikpandine, au Sud par une piste menant dans les champs, à l'Est par la Collectivité Kpadjadoumpou et à l'Ouest par la Collectivité Kodjoudoumpou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26999 déposée le 13-10-06, Mr KUSIAKU Komi, profession de Médecin demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en parcelle rurale ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 88ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud par la Collectivité Ayivor, à l'Est par la Collectivité Ayivor et à l'Ouest par la Collectivité Ayivor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27000 déposée le 13-10-06, Mr EWETOLA Adé-Kunlé, profession d'Inspecteur des Impôts demeurant et domicilié à Lomé Anomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 06ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité DJAKA ADRAKY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27001 déposée le 16-10-06, Mr KOUFFE Koffi, profession de Commerçant demeurant à Libreville Gabon et domicilié à Libreville. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 88ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 747, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 746.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27002 déposée le 16-10-06, Mr GABA Ekoué Léon, profession d'Expert-Comptable Fiscaliste demeurant et domicilié à Lomé N'kafu Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 86ca, situé à Nimanya, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nimanya et borné au Nord par Agbodjan Labité, au Sud par GABA Ekoué Richard, à l'Est par AGBODJAN Labitey et à l'Ouest par la route de Nimanya de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27003 déposée le 16-10-06, Mr GABA Ekoué Léon, profession d'Expert-Comptable Fiscaliste demeurant et domicilié à Lomé N'kafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 93ca, situé à Aného Agovoudou, préfecture des Lacs et borné au Nord par AGBODJAN Gogoma, au Sud par la propriété GBEASSOR, à l'Est par la propriété AGOKLI et à l'Ouest par AGBODJAN Akovi Philippe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27004 déposée le 16-10-06, Mr AMEVOR Kwami Demagnan Mélon, profession d'Agent de Banque à la retraite demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 77a 91ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de GOVI Kopé et borné au Nord par les propriétés TSIKOU DO Womenou et DZAKA Nekou, au Sud par les propriétés Akpakpa et AVOUGLAN Kouégan, à l'Est par la propriété Kouléfianou et à l'Ouest par les propriétés DZAKA et TSIKPLONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27005 déposée le 16-10-06, Mr DEDO Alabi, profession de Retraité demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 70ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 1122A, 1112A et req 10482 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27006 déposée le 12-10-06, Me EKOUE Dodji Dosseh-Adjanon, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de

ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier formant le lot n° 647B d'une contenance totale de 3a 20ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n° 647B, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 646.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GAFFA Assa Wabi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27007 déposée le 17-10-06, Mme ABI Pirénam Dora, profession de Contrôleur des Douanes demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 01ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 1032, au Sud par lot n° 1030, à l'Est par une rue non dénommée de 30m et à l'Ouest par le lot 1031A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27009 déposée le 17-10-06, Mr ETOH Kossi, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 10ca, situé à Bè Kpota lieu dit Kponou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kponou et borné au Nord par les lots n° 1 et 2, au Sud par les lots n° 15 et 16, à l'Est par une rue de 10m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27010 déposée le 18-10-06, Mr WILSON Tété Akpo, profession de Gérant de Station demeurant et domicilié à Lomé Avépozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 12ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévikinne et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété Kougbéadjjo Herman, à l'Est par la propriété KOUGBÉADJO Herman et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27011 déposée le 18-10-06, Mr AWESSO Kobiédéma, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Résidence du Bénin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 49ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Site I et borné au Nord par le lot 536, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 24m et à l'Ouest par les lots 537, 539 et 540.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27012 déposée le 18-10-06, Mr AWESSO Kobiédéma, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Résidence du Bénin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 62a 79ca, situé à Kara quartier Pouda, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Pouda et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par une rue en projet de 12m, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par une rue en projet de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27013 déposée le 18-10-06, Mr AWESSO Kobiédéma, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Résidence du Bénin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8ha 93a 82ca, situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Kaayo Moroudè et borné au Nord par la propriété BOSSISSO Kodjo, au Sud par la propriété Kadanzo Douzé et KERE ASSOTI, à l'Est par la propriété Tchati Ansaï et la propriété Tehewa Boudè et à l'Ouest par les propriétés BAMAZI Bléou et la Collectivité ABETE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27014 déposée le 19-10-06, Mr AWESSO Kobiédéma, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Résidence du Bénin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 23ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété ODOU, à l'Est par la propriété DEMBA Pierre et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27015 déposée le 20-10-06, Mme GNADJI Akossiwa, profession de Revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé Lom nava. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rive du Zio et borné au Nord par Agblohodo Agodzro, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par AGBLOHODOE AGODZRO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27016 déposée le 20-10-06, Mr DOVI-AMEGO Kossam Kossivi, profession de Gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé Sito Aéroport. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokè et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 16 et 20m, au Sud et à l'Est par la propriété DJIMADO Kowou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27017 déposée le 20-10-06, Mr BARQUE BARRY Moussa, profession de Conseiller Spécial du PR, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle d'une contenance totale de 48a 00ca, situé à DAPAONG, préfecture de Tône, connu sous le nom de WORGOU et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la propriété DOUTI Kombaté et à l'Ouest par la propriété Koki Lamboni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27018, déposée le 20-10-06, Mme KOUSSAWO Kokoè Akoè, épouse PANIAH, profession de Juriste, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 48ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord, par les propriétés Saba Dovi et ABEVI A. Pauline, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété Gédéon Adjayi et à l'Ouest par la propriété des héritiers GBOGLAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27020 déposée le 24-10-06, Mr SOMBORN Pascal, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 72ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord par Togbui Ati Sogniaméto, au Sud par Woglo gbéménou, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27021 déposée le 24-10-06, Mr PAKPAME Akala Atoyodi, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 99ca, situé à Lomé - Totsi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de GBONVE et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot 163, à l'Est par le lot 166 et à l'Ouest par les lots 162 et 164.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27022, déposée le 25-10-06, Mme LASSEY - ASSIAKOLEY Tété Djinéfa, profession de Institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Amadahomé et borné au Nord, par une rue de 16 m, au Sud par le lot n°544, à l'Est par le lot 541 et à l'Ouest par le lot 543 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27023 déposée le 25-10-06, Mr TCHOKOSSI Esso-Manda, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié au Gabon. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 25ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakposito et borné au Nord par le lot n° 79 A, au Sud par le lot n° 82 B, à l'Est par les lots 81 et 80 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27024 déposée le 25-10-06, Mr DJOKOTO Sessou Dovi Kouami, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Togokomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togokomé et borné au Nord par les héritiers AHOLOU, au Sud par les héritiers AHOLOU, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27025 déposée le 25-10-06, Me Mouhamed TCHASSONA-TRAORE, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53a 76ca, situé à Lomé Assivito commune de Lomé, connu sous le nom de Assivito et borné au Nord par l'avenue du 24 janvier, au Sud par une station d'essence, à l'Est par la rue Maréchal Galiéni et à l'Ouest par la voie ferrée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société SIAB (Société Interafricaine de Banque) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27026 déposée le 25-10-06, Mr Combey AGBODJAN, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 90ca, situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots 28, 29 et 30, au Sud par le lot 32, à l'Est par une rue de 28 m et à l'Ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GOUMEGOU Dovi Nyédzi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27027, déposée le 25-10-06, Mme AMEGAN-AYEH épouse HODONOU Akouvi, profession de Professeur retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Solidarité. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 13ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété

HONKOU Kodjo, à l'Est par une rue en projet de 30 m et à l'Ouest par la propriété Bassaley Codjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27028 déposée le 25-10-06, M^r HODONOU Kossi Assogba Sédété, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 05ca, situé à Sanguéra Nanégbé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au Nord par GUELI Mokli, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par GUELI Mokli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27029 déposée le 25-10-06, M^r HODONOU Kossi Assogba Sédété, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Sanguéra préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par les propriétés Kamassan Adékplovi et Gbonyovo Kodjo, au Sud par la propriété Kamassan Aloessodé, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété Kamassan Adékplovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27030 déposée le 25-10-06, M^r HODONOU Kossi Assogba Sédété, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Sanguéra préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Aziamaalé Eglé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27031 déposée le 25-10-06, M^r HODONOU Kossi Assogba Sédété, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 06ca, situé à Lomé Sanguéra préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord et à l'Est par la

propriété Agbodoglo Eklou, au Sud par la propriété Bassaley Codjo et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27032 déposée le 26-10-06, Mr OUEDRAGO Ousséni, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Adidoadin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Burkinabé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 63ca, situé à Lomé Aflao Totsi préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidoadin et borné au Nord par une rue de 14 m au Sud par le lot 556, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot 557.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27033, déposée le 25-10-06, Mme EKLOU Afiwa Irène, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Baguidá, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanyé et borné au Nord et à l'Est par les héritiers Adénoú Fia, au Sud par une rue existante de 16 m et à l'Ouest par la propriété Kouagbénu.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27034 déposée le 25-10-06, Mr BEWELI Médébé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidoadin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 81ca, situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi caçavéli et borné au Nord par la route Adidogomé-Agoènyivé, au Sud par le lot 96, à l'Est par le lot 95 bis et à l'Ouest par le lot 94.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27035 déposée le 27-10-06, Mme GNANDJO Adjoa, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégon et borné au Nord par le lot 1235, au Sud par une rue de 16 m à l'Est par le lot n°1225 et à l'Ouest par le lot 1223.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr BAKAR Kwaku et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27036 déposée le 27-10-06, Mr GBADAMASSI Fatawou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoé et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud par le lot n°424, à l'Est par le lot 423 B et à l'Ouest par le lot 422.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27037 déposée le 30-10-06, Mlle VOVOR DASSU Thérèse, profession de Comptable, demeurant et domiciliée à Paris. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord le lot n° 478, au Sud par une rue de 14 m à l'Est par le lot n°475 et à l'Ouest par le lot n°473.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27038 déposée le 26-10-06, Mr SOTOU Béré Tchao, profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 40ca6, situé à Lomé Atiégon préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n°528, à l'Est par les lots n° 531 et 530 et à l'Ouest par le lot n° 526.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27039, déposée le 30-10-06, Mme BOUKARI Ikpindi, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 49ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Bévéli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27040 déposée le 30-10-06, Mme BOUKARI Ikpindi, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 84ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord, au Sud par la collectivité ASSIGNO, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la Collectivité Assiongbon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27041 déposée le 30-10-06, Mr TOMETY Koffi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Aného préfecture des Lacs, connu sous le nom de AGBATA et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Kpadénou F. Michel.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27042 déposée le 30-10-06, Mr AMOUZOUVI Yawo, profession de Professeur à l'UL, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 76ca, situé à Djagblé préfecture du Zio, connu sous le nom de Tokoin et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ADJA-Fonsou, au Sud et à l'Ouest par les propriétés LOGO et OLAYEMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27043 déposée le 30-10-06, Mr MALOU Akawilou, profession de Consultant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8ha 72a 53ca, situé à Sotouboua préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de ANIEWAI et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité Houssou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27044 déposée le 30-10-06, Mme AZIAGBA Adjowa Massan, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Avépozo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 89ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de AVEPOZO et borné au Nord, à l'Est et au Sud par les lots n°15, 18 et 19 et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27045 déposée le 31-10-06, Mr BELENGAI Boukari Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara Tomdè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 50a 74ca, situé à Kara Commune de Kara, connu sous le nom de ATEDA et borné au Nord par la propriété ADJA, au Sud et à l'Est par la propriété Palanga et à l'Ouest par la propriété AMAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27046 déposée le 31-10-06, Mr BELENGAI Boukari Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara Tomdè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 45ca, situé à Kara Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot n°160B, au Sud par le lot 162, à l'Est par le lot 161 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27047, déposée le 31-10-06, Mme BATANA Alognim, profession de Fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 18ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par le lot 343b, au Sud par le lot n°342b, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots n°348 et 349.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27049 déposée le 31-10-06, Mr KAO Baobadi, profession d'Arclutecte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 67ca, situé à Kara Tomdè Prefecture de la Kozah, et borné au Nord par la propriété Bidassa, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété Kola.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27050 déposée le 31-10-06, Mr et Mme KAO Baobadi, profession d'Architecte et Gestionnaire, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41ha 88a 47ca, situé à Agotimé Adamé, Prefecture d'Agou connu sous le nom de Dolohoé et borné au Nord par la route Nyidové Agbavé, au Sud et à l'Est par la propriété Agbéka Kodzo Yossa et à l'Ouest par l'école primaire publique de Dolohoé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27051 déposée le 31-10-06, Mr KAO Baobadi, profession d'Architecte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 22ca, situé à Kara Tomdè Prefecture de la Kozah, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot 83, à l'Est par le lot 81B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27052 déposée le 31-10-06, Mr TCHEYI Haringa Yaou, profession d'Employé à Togo Télécom, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9ha 03a 11ca, situé à Lomé-Togblékopé Towouganou, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Kpédévi-Kopé et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Gawu et au Sud par la collectivité Djisa et la propriété Kossigan Antoine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27053 déposée le 31-10-06, Mr TCHEYI Haringa Yaou, profession d'Employé à Togo Télécom, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 33a 62ca, situé à Lomé-Togblékopé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord par la collectivité Gawu et la propriété Akakpo Ahuto, au Sud par la propriété Kossigan Antoine à l'Est par la propriété Kossigan Antoine et à l'Ouest par la collectivité Badou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27054, déposée le 20-09-06, Mme TCHAMDJA Kobauyah épouse Kpatcha, profession de Magistrat au palais du justice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 99ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvie et borné au Nord par la collectivité Zougblétan, au Sud par la collectivité Gbla, à l'Est par la collectivité GBLA et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27055 déposée le 20-09-06, Mr AGBOFAN Kossi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 93ca, situé à Lomé Aflao Avédji, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au Nord par la collectivité Gakpé, au Sud par la collectivité Gakpé, à l'Est par la collectivité Gakpé et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27056, déposée le 20-09-06, Mme AQUEREBURU Colette Elise, profession de Juriste d'affaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 58ca, situé à Lomé Cité OUA 2000, préfecture du Golfe, connu sous le nom de cité OUA 2000 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par les lots 77 et 98, à l'Est par le lot 80 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27057 déposée le 03-10-06, Mr POUYO Alexandre, profession d'Ingénieur en Génie Mécanique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 26ca, situé à Lomé Aflao Totsigan, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Totsigan et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud par le lot n° 606A, à l'Est par le lot 607 et à l'Ouest par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27058 déposée le 03-10-06, Mr GRUNITZKY Grégory Patrick Kodjo, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 18ca, situé à Lomé Cité OUA 2000, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Cité OUA 2000 Atchanté et borné au Nord par une rue non dénommée de 34 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot 144 et à l'Ouest par le lot 142.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27060 déposée le 02-11-06, Mr RAYIMI Nouridini, profession de Infirmier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34ha 92a 02ca, situé à Kpalimé Agotimé, Prefecture de Kloto connu sous le nom de ADAME Nyidoyé (Fotor) et borné au Nord par la propriété Johnson, au Sud par la propriété Boko Komi, à l'Est par la collectivité AFEVI et à l'Ouest par la propriété TOKO Christian.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TUTUAKU Komlan Délali et Mme TUTUAKU Roukyatou née RAÏMI et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27061 déposée le 02-11-06, Mr et Mme AGBANZO Elo Amah et EWADJI Afiavi Marie, profession de Pasteur et Commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 79ca, situé à Lomé ATTIEGOU Zogbé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord au Sud à l'Ouest par la propriété APETY Akouété et à l'Est par une rue de 20 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27062 déposée le 02-11-06, Mr AGBEMABIASSE Komlan A., profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Baguida, Prefecture du Golfe connu sous le nom de AVEPOZO et borné au Nord par la route Lomé ANEHO, au Sud par Vignon Méyévi, à l'Est par AJAVON Ayité et à l'Ouest par les héritiers YOVO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme FALANA Mariama et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27063 déposée le 02-11-06, Mr SAKPONOU Komlan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par la propriété AHO Epou, au Sud, à l'Est par la propriété ADENYO AHO Messan et à l'Ouest par la collectivité ADENYO AHO Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27064 déposée le 02-11-06, Mr ABIDI Kaléno, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 01ca, situé à Lomé Agoényivé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par la collectivité DOVI, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par la collectivité DOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27066 déposée le 03-11-06, Mr AYITE Kossi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 72ca, situé à Lomé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Gblinkomé et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud par le lot n° 12, à l'Est par le lot n° 16 bis et à l'Ouest par le lot n° 11 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27067 déposée le 03-11-06, Mme OKORO Amoudatou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 44ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Totsi Gblenkomé et borné au Nord par les lots 525 et 528 bis, au Sud par le lot 532, à l'Est par les lots 527 et 528 bis - 529 bis et 530 bis et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27068 déposée le 03-11-06, Mlle AMORIN Carlita Bayi Marilyne, profession de Juriste, demeurant et domiciliée à Paris. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 33a 95ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klobatèmè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27069, déposée le 06-11-06, Mme BAKO Mariama née Ali, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Agoènyivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 02ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au Nord par le lot 927, au Sud par le lot 930, à l'Est par une rue non dénommée de 50 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27074 déposée le 08-11-06, Mr BAKAÏ Baoubadi, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 06ca, situé à Lomé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Agoènyivé et borné au Nord par le lot n°03, au Sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'Est par les lots n°6 et 8 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27075 déposée le 08-11-06, Mme AFEYTARA Assana Bakaga, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 36ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Agbalépédogan et borné au Nord par les lots 2584 et 2585, au Sud par une rue non dénommée de 18 m, à l'Est par le lot n°2583 et à l'Ouest par le lot 2581.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27076, déposée le 08-11-06, Mme GRUNITZKY Afiwa Graziella Francisca, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 27ca, situé à Lomé Cité OUA 2000 préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atchanté cité OUA 2000 et borné au Nord par une rue de 34 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n°145 et à l'Ouest par le lot n°143.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27077 déposée le 08-11-06, Mr KENAO-TODOM Akara, profession de Contrôleur à la TDE, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 31ca, situé à Lomé Agoènyivé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Fiove et borné au Nord par les lots non désignés, au Sud par le lot n°403, à l'Est par une rue dénommée de 20 m et à l'Ouest par les lots 401 et 402.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27078 déposée le 08-11-06, Mme MAKEOMA Idna Dissirama épouse N'DAKENA, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au Nord par le lot n°658, au Sud par les lots 662 et 663, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot 659.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27079 déposée le 09-11-06, Mr BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 73a 01ca, situé à Oudjé Imoussa, Prefecture de Wawa connu sous le nom de Oudjé Imoussa Wawa et borné au Nord par la propriété BANYBAH Komlan Mawuli, au Sud par la propriété AGBENOWOSI Kablégnon Akoua, à l'Est par la propriété Outcha et à l'Ouest par la propriété AMEZOUAGNE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27080 déposée le 09-11-06, Mr BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 81a 64ca, situé à Ounabè, Prefecture de badou (WAWA) connu sous le nom de OUNABE et borné au Nord par la route Badou Atakpame, au Sud par la propriété OUTCHA, à l'Est par la propriété Outcha et à l'Ouest par la propriété Banybah Komlan Mawuli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27081 déposée le 09-11-06, Mr NUBUKPO Koffi Kluyi Mawusé, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Attiégo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un carré irrégulier d'une contenance totale de 36a 04ca, situé à Lomé. Prefecture du Golfe connu sous le nom de Attiégo et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 16 m et au Sud par la propriété de la collectivité LOYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27082 déposée le 09-11-06, Mr TCHAMI Nikabou Yokoti, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Togblé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de DIKAME et borné au Nord au Sud et à l'Est par la propriété APEKE, à l'Ouest par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TCHAMI Wounyiou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27083 déposée le 09-11-06, Mr TCHAMI Nikabou Yokoti, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Agoényivé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au Nord au Sud et à l'Est par la collectivité DABLA et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TCHAMI WOUNYIOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27084 déposée le 09-11-06, Mr CHOMAN Adel Mohamad, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Libanaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 91ca, situé à Lomé Tokoin Lycée, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au Nord par le lot n°1 au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot n°4 et à l'Ouest par la route d'Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27086 déposée le 09-11-06, Me PIYAKI Assoumanou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 90ca, situé à Lomé Gbonvé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Lomé Aflao Totsi et borné au Nord et à l'Est par le lot n°217 B, au Sud par le lot n°218 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DAO Ibafeyi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27087 déposée le 10-11-06, Mr KUNAKKEY Ayawovi Mawuko, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 77ca, situé à Lomé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Avépozo Baguida et borné au Nord, au sud, à l'Ouest par la collectivité KOMAHE, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AKAKPO Koffi Woèdi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27088 déposée le 10-11-06, Mr NAYO Kodjo, profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 57ca, situé à Kara Tomdè, Prefecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot n°341a, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par les lots 337 et 339.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27089 déposée le 10-11-06, Mr DJETABA Djilanta Douta, profession d'Expert Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Agoè Nyivé Anokui, connu sous le nom de Anokui et borné au Nord par les lots n°497 et 498, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n°495.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27090 déposée le 13-11-06, Mr DOSSOU-GAVON Yawovi, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 61a 66ca, situé à Sanguéra, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Afidègnigba Djigbé et borné au Nord par ADJAKPA Adégnon, au sud par Nandjra Adégnon, à l'Est par une route de 20 m et à l'Ouest par ADJAKPA Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27091 déposée le 13-11-06, Mr KAO Wiyao Blanzoua, profession de Fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 11ca, situé à Kara. Prefecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par les lots 285 et 287A, au sud par les lots n°291 et 293, à l'Est par les lots 288 et 290 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27092 déposée le 13-11-06, Mr DORKENOO Koffi John, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 59ca, situé à Lomé Agoènyivé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Zongo et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par la propriété GBECHIVI Koami, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27094 déposée le 13-11-06, Mr KEKEH Sogodzo Rohafodayé Koffi, profession de Sociologue à l'UI, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 97ca, situé à Atakpamé, Prefecture de l'Ogou connu sous le nom de Batabali et borné au Nord par un passage de 8 m, au sud par la collectivité Atchou Ogrikou, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par une rue en projet de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27095 déposée le 13-11-06, Mme DONOU Amélévi née KOUMI, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 09ca, situé à Lomé Baguida prefecture du Golfe, connu sous le nom de DEVEGO et borné au Nord à l'Ouest et à l'Est par la collectivité Kpotor, au Sud par une rue de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27096 déposée le 13-11-06, Mr DONOU Yaovi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 48ca, situé à Lomé Baguida, Prefecture du Golfe connu sous le nom de DEVEGO et borné au Nord et à l'Ouest par les lots n°8 et 9, au sud et à l'Est par des rues de 24 et 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27097 déposée le 13-11-06, Mr DONOU Yaovi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 07ca, situé à Lomé Baguida, Prefecture du Golfe connu sous le nom de DEVEGO et borné au Nord et à l'Est par le lot n°6, au sud par le TF 253 TT et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27098 déposée le 13-11-06, Mr SALIFOU Souradji, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé. Prefecture du Golfe connu sous le nom de Apényigbui et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot 173, à l'Est par le lot 166 et à l'Ouest par le lot 164.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27100 déposée le 13-11-06, Mr AKPOTSUI Kwami Dotsè Bubuné, profession d'Enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59a 48ca, situé à Lomé Sanguéra, Prefecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité Adjogblé Séwodo, au Sud par les propriétés Aziadipé Eklou et Aziadipé Koklossou, à l'Est par les propriétés Agbossé Kokou et Aziadipé Kloutsè et à l'Ouest par la propriété Galé Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27101 déposée le 13-11-06, Mr DONOU Yaovi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 39ca, situé à Lomé Baguida Dévego, Prefecture du Golfe et borné au Nord par le lot 2, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 3 et à l'Ouest par le lot 2 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27103 déposée le 14-11-06, Mr DJONDO Komlan Kokouvi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 10ca, situé à Lomé Agoènyivé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par le lot 1307, au Sud par le lot 1308 B, à l'Est par le lot n°1309, et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DJONDO Florian Dominique Didier et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27104 déposée le 14-11-06, Mr DJONDO Lionel Cédric, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a 52ca, situé à Lomé Agoènyivé, Prefecture du Golfe et borné au Nord par le lot 1314 C, au Sud par le lot 1317, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot 1314 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27105 déposée le 15-11-06, Mr GBATI NIKABOU Lantam, profession d'Hydrogéologue, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 40ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, Prefecture du Golfe et borné au Nord par le lot 1811, au Sud par le lot 1809, à l'Est par le lot 1822 et à l'Ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GBATI NIKABOU Gbandi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27107, déposée le 15-11-06, Mme MENSAH Ablavi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36ha 09a 32ca, situé à Tsévié Dalavé préfecture du Zio, connu sous le nom de Hagblévo et borné au Nord par les collectivités Lambadé et Agbodonou, au Sud par la collectivité Adélan Kpondjé, à l'Est par la propriété Ségbor et la route Dzoglakopé Hagblévo et à l'Ouest par la ligne de Haute tension Togo Bénin.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27114 déposée le 17-11-06, Mr SEDJRO Kodjo Minoedjikpo, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié au Sénégal. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 91ca, situé à Aflao Ségbé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Ségbé Kpodji et borné au Nord par la propriété de la collectivité Liassidji, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété de Messanvi, et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27115 déposée le 17-11-06, Mr ABBI Toyi Anna Mewona, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 71ca, situé à Aflao, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Avédji et borné au Sud par une rue de 12m, à l'Est à l'Ouest et au Nord par la propriété KOUZEAWO Konmondji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27116 déposée le 17-11-06, Mr WEBIKE Mindamou Dadja, profession de Docteur Urologue, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 66a 13ca, situé à DJAGBLE, Prefecture du Zio connu sous le nom de Agodomé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Noble ordre des chevaliers de Marshall et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27118 déposée le 17-11-06, Mr DANTARE Salifou, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 82ca, situé à Lomé N'kafu, Prefecture du Golfe et borné au Nord par la propriété Egué Kodjo, au Sud par l'avenue Jean Paul II, à l'Est par la propriété Ayigah Apéléte, à l'Ouest par la propriété Akouété Ayih.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TCHEDÉ Issa Bouraima Kanfitine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27122, déposée le 21-11-06, Mme da SILVERA Latré née LAWSON AGBLULU, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non

interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 07ca, situé à Lomé Agoényivé Atsanvé prefecture du Golfe, connu sous le nom de Novissi et borné au Nord par les lots 293 et 294, au Sud par les lots 297 et 300, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27123 déposée le 22-11-06, Mr BATAKO Pierre Bata-a, profession de Commerçant, demeurant et domicilié en Belgique. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 67ca, situé à Lomé Agoényivé, Prefecture du Golfe et borné au Nord par le lot n°1591, au Sud par la route Agoényivé Mission Tové, à l'Est par le lot n° 1592, à l'Ouest par le lot n°1590 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27129 déposée le 27-11-06, Mr ADASSOU Kpatcha, profession de Formateur au CNPP, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Téléssou, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Téléssou et borné à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété Djilan EKLOU au Nord par la propriété LAKTE et ADASSOU et à l'Est par la propriété Djilan Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27131 déposée le 27-11-06, Mr PINTO Toyi Kouanvi Ahli, profession de Fonctionnaire à l'IFDC-AFRIQUE, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 80ca, situé à Lomé Agoényivé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Klévé et borné au Nord par le lot 294 au Sud par le lot 296, à l'Est par le lot 293, à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Koku N'Taré Edjodjinam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27132 déposée le 27-11-06, Mr KPEBANE Abdoulaye, profession d'OPA Principal à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de

ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51a 18ca, situé à Tsévié Adétikopé, Prefecture du Zio connu sous le nom de Bayémé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la route Assomé Adétikopé, à l'Est par une rue de 14 m, à l'Ouest par la propriété Mlagani Afidémany.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BONFOH Zakari Bassabi Isofa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27133 déposée le 27-11-06, Mr KPEBANE Abdoulaye, profession d'OPA Principal à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 02ca, situé à Tsévié Adétikopé, Prefecture du Zio connu sous le nom de Bayémé et borné au Nord par une rue en projet de 16, au Sud par la collectivité Kégou, à l'Est par une rue en projet de 16m et à l'Ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BONFOH Zakari Bassabi Isofa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27136 déposée le 27-11-06, Me Méméssilé GNAZO, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 15ca, situé à Lomé Agoényivé, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot 1329, à l'Est par le lot 1327 et, à l'Ouest par le lot 1325.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DADZO Dlor Crédo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27137 déposée le 28-11-06, Mme GBIKPI Dédé Issel, profession de Propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé Houmbi. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 09ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi préfecture du Golfe, connu sous le nom de HOUMBI et borné au Nord par le lot 366, au Sud par le lot 373, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots n° 369 et 370.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27138, déposée le 28-11-06, Mme LAWSON BOE-ALLAH Nadouvi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé Houmbi. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 38ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi préfecture du Golfe, connu sous le nom de HOUMBI et borné au Nord par les lots 394 et 397, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par une rue en projet de 12m et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27140 déposée le 28-11-06, Mr TEKOTSE Tétévi Daté, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Houmbi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 53ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 734, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot 733 et à l'Ouest par le lot 737.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27144 déposée le 30-11-06, Mr AGOUAH DODJI Thomas, profession de Délégué Médical, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, Prefecture du Golfe connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par la propriété GBONFOU AGBOTSE, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBONFOU AGBOTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27151 déposée le 04-12-06, Mlle TCHAKPANA Afi Niassounafa, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 48ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord et à l'Est par la collectivité Bargbor, au Sud par la collectivité Agbotamé et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Ingrid A. AWADE